

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-21(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 27 mai 2014

Le Président FIAERT expose :

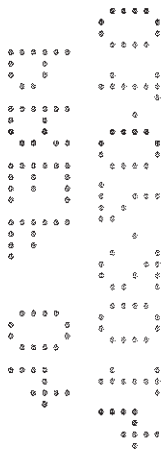
Le compte rendu de la réunion du 27 mai 2014 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée délibérante doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

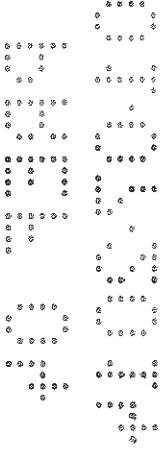
Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT



Very faint, illegible text or markings on the right side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Rapport n°1	Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 19 février 2014
Rapport n°2	Elections 2014 : Désignation des représentants du CASDIS à la commission de recensement des votes
Rapport n°3	Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2013
Rapport n°4	Affectation des résultats de l'exercice 2013
Rapport n°5	Révision de la délibération 2013-67 relative à la tarification des prestations payantes réalisées par le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence
Rapport n°6	Indemnités horaires des membres du Service de Santé et de Secours Médical
Rapport n°7	Avenant n°2 au marché n°2012-57 relatif à la mise à niveau du Système d'information opérationnel pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (report de certains groupes de fonctionnalités des tranches 1 et 2 sur les tranches 5 et 6 créées)
Rapport n°8	Attribution de marchés publics
Rapport n°9	Convention d'utilisation du réseau radiotéléphonique de l'Association Réseau Radio d'Alerte du Secours en Montagne des Alpes-de-Haute-Provence (RRASMAHP)
Rapport n°10	Convention de partenariat avec le Service des Traducteurs d'Urgence – section Languedoc-Roussillon (STU-ALHU)
Communication	Communication relative à la signature d'une convention de prestations de services conclue entre l'ADMR, l'UDSP et le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence
	Questions diverses



Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Messieurs Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, André LAURENS, René MASSETTE, Félix MOROSO, Pierre POURCIN, Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur par suppléance du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical,

Le Capitaine Denis PARET, représentant les SPP officiers,

Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV non officiers,

Le Sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non officiers.

Etaient excusés :

Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Le Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'UDSP,

Le Lieutenant Laurent MAGNAN, représentant des SPV officiers,

Le sergent Mathieu GUIEYSSE, représentant des SPP non officiers,

Assistaient également à la réunion :

Madame Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes de Haute-Provence,

Madame Violette RENAUX, Payeuse Départementale,

Monsieur Jean-Luc CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques du Conseil Général.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30. Il rappelle que le CASDIS siège en composition restreinte, seuls les conseillers généraux ayant été convoqués du fait du renouvellement des maires et présidents d'EPCI membres du CASDIS suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014. Il remercie Madame le Préfet pour sa présence à cette réunion.

Monsieur POURCIN a été désigné secrétaire de séance par le Président. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

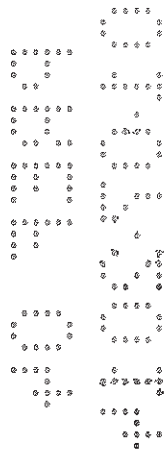
Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 19 février 2014 :

Le Président FIAERT présente ce rapport, en l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Elections 2014 : Désignation des représentants du CASDIS à la commission de recensement des votes :

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il propose aux membres du CASDIS de désigner messieurs les maires de Bras d'Asse et d'Aiglun et messieurs les présidents des communautés de communes de Haute-Provence et du Teillon pour siéger à cette commission.

Il précise que suite à l'organisation des élections des représentants des maires et EPCI au CASDIS la commission de recensement des votes, présidée par Madame le Préfet ou son représentant, se réunira le 12 juin 2014 à partir de 9 heures en Préfecture.



Small, faint, illegible text or markings located in the upper right quadrant of the page. The text is too light and blurry to be transcribed accurately.

Another set of small, faint, illegible text or markings located in the middle right section of the page. Similar to the first set, these are likely bleed-through artifacts.

Le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2013 :

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

En l'absence d'observation et après que le Président FIAERT ait quitté la salle, le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Affectation des résultats de l'exercice 2013 :

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport. En l'absence d'observations il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Révision de la délibération 2013-67 relative à la tarification des prestations payantes réalisées par le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

Le Président FIAERT souligne que cette révision porte essentiellement sur une baisse des tarifs appliqués aux collectivités et aux associations.

Le Lieutenant-Colonel CARRET précise que seul le coût d'immobilisation horaire des engins sera appliqué si le véhicule n'est pas utilisé. Les tarifs de ces services de sécurité seront donc proches de la réalité.

Cette délibération permettra également de facturer au centre hospitalier les frais liés au déclenchement de la CUMP à la demande du SAMU. L'hôpital de Digne les Bains dispose d'une dotation de l'ARS pour cela.

Au terme de cette intervention le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 6 : Indemnité horaire des membres du Service de Santé et de Secours Médical :

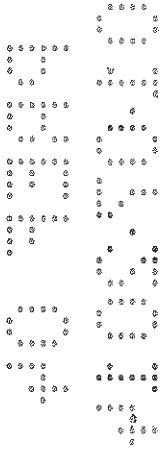
Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

Le médecin-chef rappelle que le SAMU a des difficultés périodiques pour armer l'hélicoptère de la SAG. Compte-tenu de l'importance de la médicalisation de cette machine pour effectuer les missions de secours sur le département, le SAMU a demandé au SDIS d'assurer la médicalisation de l'hélicoptère, dans la mesure des disponibilités des médecins du SSSM.

Si le médecin-chef est présent ce jour-là il peut assurer ces départs, l'incidence financière étant nulle. Il rappelle qu'actuellement certains départs médicalisés ne peuvent pas être assurés du fait de carence de médecins.

Monsieur CLEMENT demande si ces départs pourront être assurés par des médecins sapeurs-pompiers volontaires.

Le docteur PETITJEAN répond par l'affirmative. Les docteurs BOUVIER et PATIN ainsi que deux autres médecins SPV pourraient assurer ces gardes sur leurs jours de repos.



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in all financial dealings.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the importance of using reliable sources and ensuring the accuracy of the information gathered.

3. The third part of the document describes the process of identifying and evaluating potential risks. It stresses the need for a thorough understanding of the underlying factors and the potential consequences of each risk.

4. The fourth part of the document focuses on the development and implementation of effective risk management strategies. It provides guidance on how to prioritize risks and allocate resources to address them.

5. The fifth part of the document discusses the importance of regular monitoring and reporting. It emphasizes the need for ongoing communication and collaboration between all stakeholders involved in the process.

6. The sixth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It reiterates the importance of a proactive and systematic approach to risk management.

Il explique que sur le secteur de Marignane, Dragon 131 est armé une semaine sur deux par des médecins du SDIS.

La mise en place de ces dispositions permettrait d'apporter une réponse institutionnelle à cela.

Le Lieutenant-Colonel CARRET rappelle qu'en 2013, entre juin et septembre, il y a eu jusqu'à 7 à 8 missions médicalisées dans la journée (accidents de moto dans les gorges du Verdon notamment). Il précise également que l'incidence financière de 15 000 euros est une hypothèse haute basée sur une estimation « très pessimiste ».

Au terme de ces interventions le rapport est mis aux voix ; il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Avenant n°2 au marché n°2012-57 relatif à la mise à niveau du Système d'information opérationnel pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (report de certains groupes de fonctionnalités des tranches 1 et 2 sur les tranches 5 et 6 créées)

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que cet avenant est purement technique et n'entraîne aucune conséquence financière sur le marché relatif au changement de système d'alerte du SDIS.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Attribution de marchés publics.

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Convention d'utilisation du réseau radiotéléphonique de l'Association Réseau Radio d'Alerte du Secours en Montagne des Alpes-de-Haute-Provence (RRASMAHP)

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Le Lieutenant-Colonel CARRET souligne que l'utilisation de ce réseau permettra au SDIS de disposer d'une meilleure couverture radio sur les secteurs de l'Ubaye et du Haut Verdon.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

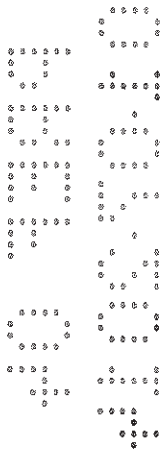
Rapport n°10 : Convention de partenariat avec le Service des Traducteurs d'Urgence – section Languedoc-Roussillon (STU-ALHU)

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Communication n°1 : Communication relative à la signature d'une convention de prestations de services conclue entre l'ADMR, l'UDSP et le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence

Le Président FIAERT présente les objectifs de cette convention conclue entre le SDIS, l'ADMR et l'UDSP 04. Il tient à féliciter les représentants de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers qui ont initiés ce projet, témoignage du soutien qu'ils apportent aux anciens sapeurs-pompiers et à leur famille.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.



2. The second part of the document details the various methods and techniques used to collect and analyze data. It covers both qualitative and quantitative research approaches, highlighting the strengths and limitations of each.

3. The third part of the document focuses on the ethical considerations and standards that must be followed when conducting research. It discusses the importance of informed consent, confidentiality, and the protection of participants' rights.

4. The fourth part of the document provides a comprehensive overview of the different types of research designs and their applications. It includes experimental, quasi-experimental, and non-experimental designs, along with their respective advantages and disadvantages.

5. The fifth part of the document discusses the various statistical methods and techniques used to analyze research data. It covers both parametric and non-parametric tests, as well as advanced techniques like regression analysis and factor analysis.

Au terme de cette présentation, les membres du CASDIS ont pris acte de cette communication à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Président FIAERT cède la parole à Madame le Préfet.

Madame le Préfet note que le Conseil d'Administration, réunit en nombre restreint du fait du renouvellement de certains administrateurs, a été dense, synthétique, opérationnel et efficace avec le souci de faire des économies et de maîtriser les dépenses.

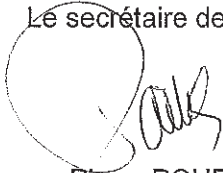
Elle note également la volonté d'améliorer la couverture radio sur certaines zones du département, l'Ubaye et le Haut-Verdon notamment.

Madame le Préfet précise que, l'été approchant, un point presse sera organisé le 17 juin pour évoquer le bilan de la saison 2013 et présenter les intervenants et les dispositifs mis en œuvre durant cette période. Elle souhaite une saison estivale calme et une action des différents services bien articulée.

Madame le Préfet rappelle enfin combien elle est contente de rencontrer les élus du CASDIS, ainsi que les représentants du SDIS.

Au terme de son intervention le Président FIAERT lève la séance à 15 heures 45.

Le secrétaire de séance

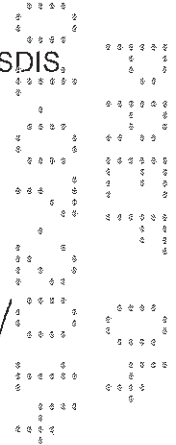


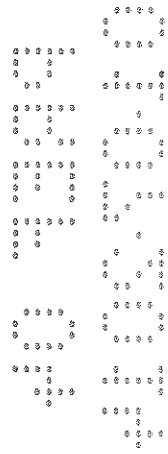
Pierre POURCIN

Le président du CASDIS



Claude FIAERT





REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-22(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Election du Premier Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Président FIAERT expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L 1424-27 :

Sous la Présidence de Monsieur Claude FIAERT, le vote à main levée ayant été demandé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration en exercice présents

Se présente au poste de 1^{er} Vice-Président :

- Monsieur Roland AUBERT

Le quorum étant atteint, il est procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Chaque membre du Conseil d'Administration a voté. Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 13

Suffrages exprimés : 13

A obtenu :

- Monsieur Roland AUBERT : 13 voix

Monsieur Roland AUBERT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-23(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTÉLLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Election du Deuxième Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Président FIAERT expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L 1424-27 :

Sous la Présidence de Monsieur Claude FIAERT, le vote à main levée ayant été demandé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration en exercice présents

Se présente au poste de 2^{ème} Vice-Président :

- Monsieur Jean-Yves ROUX

Le quorum étant atteint, il est procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Chaque membre du Conseil d'Administration a voté. Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 13

Suffrages exprimés : 13

A obtenu :

- Monsieur Jean-Yves ROUX : 13 voix

Monsieur Jean-Yves ROUX, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2ème Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-24(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTÉLLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Election du Troisième Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Président FIAERT expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L 1424-27 :

Sous la Présidence de Monsieur Claude FIAERT, le vote à main levée ayant été demandé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration en exercice présents

Se présente au poste de 3^{ème} Vice-Président :

- Monsieur Bernard DIGUET

Le quorum étant atteint, il est procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Chaque membre du Conseil d'Administration a voté. Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 13

Suffrages exprimés : 13

A obtenu :

- Monsieur Bernard DIGUET : 13 voix

Monsieur Bernard DIGUET ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-25(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Election du Membre du bureau du Conseil d'Administration

Le Président FIAERT expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L 1424-27 :

Sous la Présidence de Monsieur Claude FIAERT, le vote à main levée ayant été demandé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration en exercice présents

Se présente au siège de membre du Bureau :

- Monsieur Serge SARDELLA

Le quorum étant atteint, il est procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Chaque membre du Conseil d'Administration a voté. Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 13

Suffrages exprimés : 13

A obtenu :

- Monsieur Serge SARDELLA : 13 voix

Monsieur Serge SARDELLA, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-26(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président FIAERT expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, le président du Conseil d'Administration doit désigner deux membres de l'organe délibérant pour siéger avec lui à la Commission d'Appel d'Offres en tant que membres titulaires. Des suppléants doivent être désignés en nombre égal à celui des titulaires.

Le Président propose de désigner :

Membres titulaires :

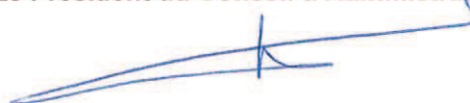
- Monsieur Jean-Yves ROUX
- Monsieur Jean ARNAUD

Membres suppléants :

- Monsieur Roland AUBERT
- Monsieur Michel ZORZAN

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-27(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSÉTTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein de la Commission Administrative Paritaire des Sapeurs-Pompiers Professionnels non-officiers

Le Président FIAERT expose :

En application des dispositions du décret 89-229 du 17 avril 1989, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il est nécessaire de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire des Sapeurs-Pompiers Professionnels non-officiers.

Le Président propose de désigner :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Claude FIAERT	- Roland AUBERT
Membres	- Bernard DIGUET - Jacques LARTIGUE	- Félix MOROSO - Serge SARDELLA

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-28(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Technique Paritaire

Le Président FIAERT expose :

En application des dispositions du décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il est nécessaire de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire.

Le Président propose de désigner :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Claude FIAERT	- Roland AUBERT
Membres	- Bernard DIGUET - Michel REY - Lt-Colonel Thierry CARRET - Commandant Philippe SANSA	- Félix MOROSO - Michel ZORZAN - Pierre POURCIN - Daniel JUGY

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-29(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des Membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Président FIAERT expose :

En application des dispositions de l'arrêté du 07 novembre 2005 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, il est nécessaire de désigner sept membres titulaires et sept suppléants pour siéger au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Les cinq premiers membres titulaires et suppléants sont ceux désignés précédemment au Comité Technique Paritaire départemental spécifique à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels. Il est donc nécessaire de désigner deux titulaires et deux suppléants, parmi les membres du Conseil d'Administration.

Le Président propose de désigner :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Claude FIAERT	- Roland AUBERT
Membres	- Christian LOGIER - Michel REY - Khaled BENFERHAT - Jean ARNAUD - Lt-Colonel Thierry CARRET - Commandant Philippe SANSA	- Félix MOROSO - Michel ZORZAN - Claude BREMOND - Jean BALLESTER - Pierre POURCIN - Serge PRATO

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-30(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du conseil d'administration au sein des Commissions Départementales de Réforme des Sapeurs-Pompiers

Le Président FIAERT expose :

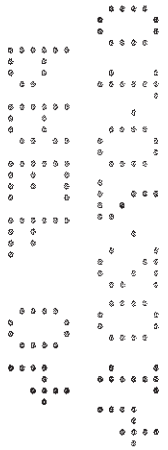
En application des dispositions de l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière de la commission de réforme des sapeurs-pompiers volontaires, il est nécessaire de désigner :

- deux membres titulaires et quatre suppléants pour siéger à la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels

Le Président propose de désigner :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- Michel ZORZAN	- Pierre POURCIN
- André LAURENS	- Patrick MARTELLINI
	- Marcel CLEMENT
	- Claude FIAERT

- deux membres titulaires et deux suppléants pour siéger à la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires



Handwritten text in the upper right quadrant, appearing as a list or set of notes.

Handwritten text in the center of the page, possibly a title or a main heading.

Handwritten text in the lower right quadrant, possibly a signature or a date.

Le Président propose de désigner :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- Michel ZORZAN - Le Directeur Départemental du SDIS	- André LAURENS - Commandant Jean-Dominique BARIOLET, chef du groupement des ressources humaines et financières

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT

03
20
20
20
20
20

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-31(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation d'un membre du Conseil d'Administration au Comité National d'Action Sociale

Le Président FIAERT expose :

Il est nécessaire de désigner un membre pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Le Président propose de désigner :

- Monsieur Roland AUBERT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté cette désignation à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-32(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein de l'Etablissement Public Interdépartemental oeuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement

Le Président FIAERT expose :

Par délibération 2006-48 en date du 19 décembre 2006 le Conseil d'Administration a acté l'adhésion du SDIS à l'EPI oeuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement.

Il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de cet organisme.

Le Président propose de désigner :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
- Claude FIAERT	- Jean ARNAUD

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-33(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité

Le Président FIAERT expose :

Par délibération 2006-31 en date du 29 juin 2006, le Conseil d'Administration a acté la création d'un Comité Hygiène et de Sécurité en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. En application des dispositions du décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, il est nécessaire de désigner :

- 5 membres titulaires (et 5 suppléants) représentant l'établissement public et désignés par le Président du conseil d'administration parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les fonctionnaires de la collectivité, ayant voix délibérative,
- 5 membres titulaires (et 5 suppléants) représentant du personnels élus sur les listes présentées par les organisations syndicales, ayant voix délibérative, siègent également au CHS ainsi que des membres associés au CHS, en fonction de leur compétence et ayant voix consultative.

Le Président propose de désigner comme représentants de l'établissement public :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Claude FIAERT	- Roland AUBERT
Membres	- Serge SARDELLA - Patricia GRANET - Lt-Colonel Thierry CARRET - Commandant Philippe SANSA	- Félix MOROSO - Michel ZORZAN - Claude BREMOND - Commandant Henri COUVE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-34(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

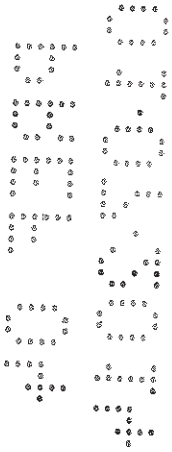
Objet : Désignation des membres des commissions organiques du Conseil d'Administration

Le Président FIAERT expose :

Je vous propose de désigner les représentants suivants au sein des commissions organiques du Conseil d'Administration, étant précisé que les membres du Bureau sont systématiquement membres des commissions organiques du SDIS.

- Commission des Finances et du Patrimoine :

	Nom et Prénom
Président	- Claude FIAERT
Membres	- Roland AUBERT - Jean-Yves ROUX - Bernard DIGUET - Serge SARDELLA - Félix MOROSO - Michel ZORZAN - Marcel CLEMENT - Jean BALLESTER - Christian LOGIER - André LAURENS - Patrick MARTELLINI - Michel REY



Very faint, illegible text or markings on the right side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

- Commission des Equipements et Moyens de Lutte :

	Nom et Prénom
Président	- Bernard DIGUET
Membres	- Claude FIAERT - Roland AUBERT - Jean-Yves ROUX - Serge SARDELLA - Marcel CLEMENT - Serge PRATO - Félix MOROSO - Claude BREMOND - Michel ZORZAN - André LAURENS - Patrick MARTELLINI - René MASSETTE - Pierre POURCIN

- Commission du Personnel, de la Formation et de l'Action Sociale :

	Nom et Prénom
Président	- Roland AUBERT
Membres	- Claude FIAERT - Jean-Yves ROUX - Bernard DIGUET - Serge SARDELLA - Michel ZORZAN - Jean-Louis ADRIAN - Jean ARNAUD - Gilbert LAURENT - Claude BREMOND - Khaled BENFERHAT

- Commission Communication et Information:

	Nom et Prénom
Président	- Jean-Yves ROUX
Membres	- Claude FIAERT - Roland AUBERT - Bernard DIGUET - Serge SARDELLA - Jean BALLESTER - Claude BREMOND - Gilbert LAURENT - Marcel CLEMENT - André LAURENS - Jean ARNAUD - Patricia GRANET

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-35(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSËTTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration à la Commission Départementale de Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes et de Validation des Acquis de l'Expérience compétente à l'égard des SPP de catégorie C

Le Président FIAERT expose :

En application des dispositions de l'arrêté du 05 janvier 2006, et notamment son article 21, il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante pour siéger à la Commission Départementale de Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes et de Validation des Acquis de l'Expérience compétente à l'égard des SPP de catégorie C.


Le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours (ou son représentant), le responsable départemental du service formation ainsi qu'un représentant de la CAP des SPP de catégorie C, tiré au sort au sein du groupe hiérarchique supérieur, sont également membre de cette commission.

Le Président propose de désigner :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Claude FIAERT	- Jean-Yves ROUX
Membres	- Lieutenant-Colonel Thierry CARRET - Capitaine Denis PARET - Adjudant-Chef Jean-Marie BOUCROT	- Commandant Philippe SANSA - Capitaine Jean Dominique BARIOLET - Adjudant-Chef Jean-Luc GRAC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-36(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration à la Commission Départementale de Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes et de Validation des Acquis de l'Expérience compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Volontaires

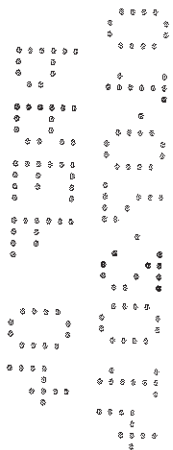
Le Président FIAERT expose :

En application des dispositions de l'arrêté du 8 août 2013 , et notamment son article 66, pris en application des dispositions du décret 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux SPV, il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante pour siéger à la Commission Départementale de Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes et de Validation des Acquis de l'Expérience compétente à l'égard des SPP de catégorie C.

Le Président de l'UDSP est associé à cette commission à titre de partenaire.

Le Président propose de désigner :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Claude FIAERT	- Roland AUBERT
Membres	- Lieutenant-Colonel Thierry CARRET - Capitaine Denis PARET, responsable départemental de la formation - Jean ARNAUD, membre du CASDIS siégeant au CCDSPV	- Commandant Jean-Dominique BARIOLET, chef du groupement RHuF - Sergent-Chef Laurent VOLPE, responsable « formation » - compagnie de Digne les Bains - Christian LOGIER, membre du CASDIS siégeant au CCDSPV



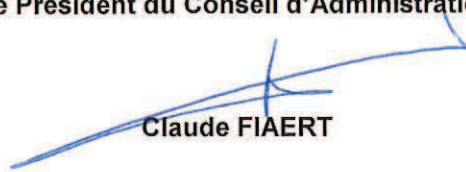
Very faint, illegible text or markings in the lower-middle section of the page.

Very faint, illegible text or markings at the bottom of the page.

-Capitaine Denis AUZIAS, officier de SPV siégeant au CCDSPV	-Capitaine Lucien BERNE, officier de SPV siégeant au CCDSPV
-Adjudant-Chef Denis LAUZE, SPV siégeant au CCDSPV	-Caporal Jonathan JOUBERT, SPV siégeant au CCDSPV

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

03
20
20
20
20
20